



Guide des bonnes pratiques à adopter pour limiter les risques de transmission et de propagation du virus COVID-19

Version A du 28 mai 2020

Cadre de référence

Dans le cadre de la mise en place d'une stratégie de reprise de l'activité du FORTEX et de l'UIT SUD, le Président a décidé d'élaborer un guide recensant l'ensemble des pratiques à adopter pour limiter les risques de transmission et de propagation du virus.

Il est indispensable que chacun (stagiaires apprenants, formateurs, salariés, clients, adhérents, sous-traitants, fournisseurs et dirigeants) respecte scrupuleusement l'ensemble de ces mesures.

Elles sont édictées en référence aux recommandations établies par les autorités nationales :

- Protocole national de déconfinement pour les entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salariés du 09 mai 2020 ;
- Recommandations et conseils à destination des acteurs intervenant dans le champ de l'apprentissage et la formation professionnelle continue du 15 mai 2020 ;
- Guide des pratiques sanitaires du secteur de la formation professionnelle pour la reprise d'activité dans le contexte de pandémie du COVID-19 du 15 mai 2020.

Pour les stagiaires apprenant, ce Guide complète le Règlement intérieur de FORTEX applicable aux stagiaires (MAN-D-02 Version D)





Préambule

Le respect des gestes barrière et des règles de distanciation physique s'inscrit dans le cadre d'une politique publique en matière sanitaire portée au niveau national pour contenir la propagation du coronavirus. Les recommandations nationales s'articulent autour de cinq principes généraux :

- Le maintien de la distanciation physique;
- L'application des gestes barrière ;
- La limitation du brassage des personnes;
- L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels ;
- La communication, l'information et la formation;



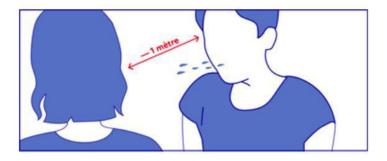


Précisions sur la transmission du COVID 19

La maladie se transmet par les gouttelettes (sécrétions projetées invisibles lors d'une discussion, d'éternuements ou de la toux). On considère donc qu'un contact étroit avec une personne malade est nécessaire pour transmettre la maladie : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre lors d'une discussion, d'une toux, d'un éternuement ou en l'absence de mesures de protection.

Un des autres vecteurs privilégiés de la transmission du virus est le contact des mains non lavées souillées par des gouttelettes.

Comment se transmet-il?



- 1 Face à face pendant au moins 15 minutes
- 2 Par la projection de gouttelettes

C'est pourquoi les mesures barrières et les mesures de distanciation physique sont indispensables pour se protéger de la maladie.

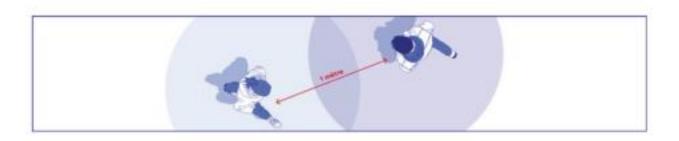




Rappel des Mesures barrières et de distanciation physique

- Se laver les mains très régulièrement a minima avec du savon ;
- Eviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche ;
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir ;
- Saluer sans se serrer la main, bannir les embrassades ;
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter ;
- Eviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts ;
- Respecter la distance de 1 mètre minimum entre chaque individu.





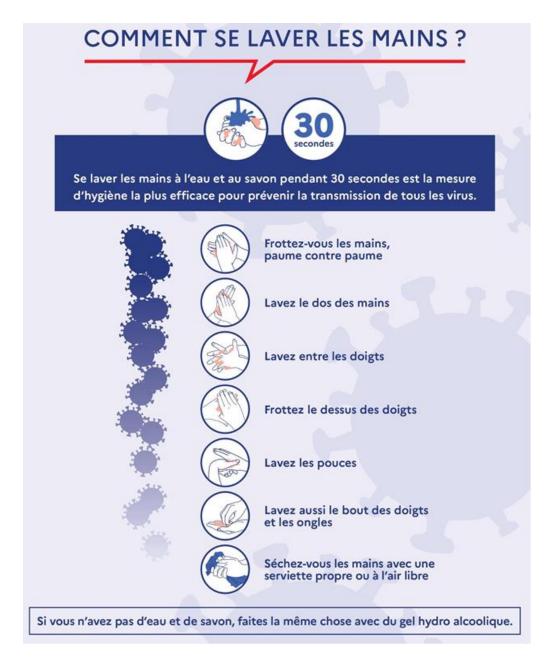




Lavage des mains et port du masque

L'un des gestes les plus efficaces à répéter pour éviter d'être infecté par le Covid19 est de se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou avec une solution hydroalcoolique afin de tuer le virus potentiellement présent sur les mains.

Vous disposerez de distributeurs de gel hydroalcoolique placés à l'entrée du bâtiment et d'eau et de savon dans les sanitaires.







<u>Le port du masque est obligatoire pour tous</u> (stagiaires apprenants, formateurs, salariés, clients, adhérents, sous-traitants, fournisseurs et dirigeants) dès que vous franchissez, à pied, les locaux, ou que vous quittez votre véhicule sur le parking.

Des masques vous seront fournis dès votre arrivée dans les locaux.



Comment porter correctement un masque?

- Se laver les mains avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon ;
- Placer le masque sur le visage, le bord rigide vers le haut et l'attacher ;
- L'ajuster au niveau du nez;
- Abaisser le bas du masque sous le menton, il doit couvrir la bouche et le nez;
- Une fois ajusté, ne plus toucher le masque avec mains.

Pour retirer le masque : l'enlever par derrière (ne pas toucher le devant du masque) et se laver les mains avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon.

- Les masques lavables doivent être entretenus selon les indications données par le fabricant (nombre de lavages, température, etc.).
- Le port du masque ne dispense pas du respect dans la mesure du possible de la distanciation physique et dans tous les cas de l'hygiène des mains.





Nettoyage et désinfection des locaux et matériels

Les locaux sont nettoyés quotidiennement, le soir, en l'absence de toute personne avec des produits contenant un tensioactif (Voir FDS des produits utilisés). Outre son activité de dégraissage des surfaces, le tensioactif va également dégrader les lipides de l'enveloppe du virus SRAS-CoV-2 et ainsi l'inactiver.

Des opérations de désinfection quotidiennes sont effectuées avec un produit répondant à la norme virucide (NF EN 14476 juillet 2019) :

- tables,
- chaises,
- ordinateurs,
- photocopieur,
- sanitaires,
- poignées de portes,
- interrupteurs d'éclairage,
- combinés de téléphone

La personne effectuant les opérations de nettoyage / désinfection est équipée de gants, masque à usage unique et blouse.





Communication / Information

Ce guide est diffusé à l'ensemble des stagiaires apprenants, des formateurs, des salariés et des clients. Une liste de diffusion contre signature est établie.

Il est également consultable à travers :

- le site Internet du FORTEX et de l'UIT SUD : www.textilesud.fr;
- les affichages dans l'entrée des locaux et dans les salles de formation ;
- les explications orales du formateur et/ou du référent pédagogique au début du cycle de formations (les formateurs sont garants du respect des gestes barrières sur les mesures mises en œuvre dans l'établissement et à appliquer avec leurs stagiaires apprenants):
 - le formateur prévoit, pour chaque groupe de stagiaires apprenants, un temps d'explication des consignes sanitaires générales et spécifiques à l'établissement et de rappel de la responsabilité de chaque individu dans la lutte contre la propagation du virus.

Pour toutes questions relatives au COVID 19:

Contacts à privilégier :

FORTEX:

Direction: M. Antoine GASC

Référent pédagogique : M. Jérôme ALBINET - Personne ayant suivi une formation sur les gestes barrières et leurs mises en application ;

UIT SUD:

M. Richard RICO

Rappel:

Un numéro vert répond à toutes les questions sur le COVID-19 en permanence, 24h/24 et 7j/7: 0 800 130 000.

Le gouvernement français a mis en place une page web spécifique, mise à jour en temps réel, répondant aux questions sur le Coronavirus COVID-19 : https://www.gouvernement.fr/infocoronavirus



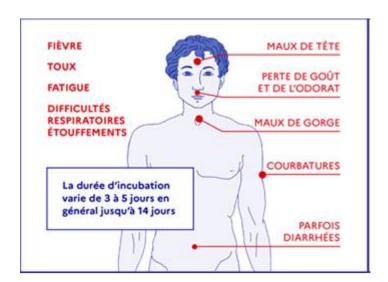


Votre arrivée dans les locaux

Avant l'arrivée / Déplacements

- Privilégier l'usage des transports individuels (voiture, vélo...): En cas de covoiturage, utiliser vos masques, nettoyage des mains avant d'entrer dans le véhicule, la seconde personne se place à l'arrière en diagonale du conducteur avec une fenêtre entrouverte pour l'aération de l'habitacle.
- Les personnes arrivant en même temps ne doivent, en aucun cas rester groupés sur le parking, même à deux personnes, et se déplacer vers les locaux de FORTEX / UIT SUD en respectant strictement la règle de distanciation physique.
- Une personne présentant des symptômes avec suspicion de fièvre doit prévenir le centre de formation / l'employeur par tous les moyens disponibles et consulter les services médicaux appropriés et ne pas se rendre sur son lieu de formation / de travail.

Comment reconnaître les symptômes du COVID 19



Stagiaires apprenants:

 Avant de se rendre à la formation, vérifiez que vous disposez bien, le cas échéant, du matériel (stylo, bloc note etc.) et de vos boissons (eau, café etc.), que vous avez été bien informés des horaires d'ouverture et de fermeture du lieu de formation.

Entrée dans les locaux

- Pour accéder aux locaux, une seule entrée possible par le FORTEX;
- Un marquage extérieur matérialisé au sol par des ronds bleus permet la distanciation physique;
- Un sas sanitaire à l'entrée de FORTEX, matérialisé par un marquage au sol (adhésif orange), permet de se nettoyer les mains avec du gel hydroalcoolique et de mettre un masque pour les personnes non équipées;

Formation, conseil, ressources humaines 28, boulevard du Thoré 81200 Aussillon France

T/ 05 63 97 56 10 F/ 05 63 97 56 19 e-mail: fortex@fortex.fr





• Gestion des flux de circulation dans les locaux

- Réalisation d'un fléchage du sas sanitaire à la salle de formation qui permet de se suivre et ne pas se croiser (tracé au sol couleur orange);
- o En cas de croisement, garder au moins 1 mètre entre chacun;
- Il est demandé à tous de limiter au maximum les rassemblements de personnes et les déplacements non nécessaires.

Vestiaires :

• Les sacs, manteaux et autres effets personnels sont à positionner dans la salle de travail, derrière sa chaise en évitant qu'ils fassent obstacles au déplacement.





L'organisation générale

Gestion des flux de circulation dans les locaux

- Respecter les sens de circulation (sens de la flèche orange) et la distanciation physique;
- o En cas de croisement, garder au moins 1 mètre entre chacun ;
- o Il est demandé à tous de limiter au maximum les déplacements non nécessaires.

• Accès aux salles / aux bureaux

- Affichage sur la porte du nombre maximum de personnes pouvant être accueillies dans la salle / dans le bureau (jauge) fixée à 4m² minimum par personne;
- Avant de pénétrer dans la salle, le bureau, assurez-vous que la jauge n'est pas dépassée.
- Les salles dont le marquage au sol de la porte d'entrée est rouge / blanc, ne sont pas accessibles aux personnes étrangères au servce.

Mesures d'hygiènes

- **Portes :** blocage de toutes les portes intérieures en position ouvertes afin d'éviter un maximum les manipulations et contaminations.
- Photocopieur : présence d'un gel hydroalcoolique à côté de la machine, présence d'une note invitant les utilisateurs à nettoyer leurs mains avant et après utilisation.
- Sanitaires :
 - Un maximum de 1 personne aux toilettes ;
 - Savon et eau chaude disponibles dans tous les sanitaires, appliquer la procédure de lavage des mains affichée à proximité du point d'eau;
 - Se laver les mains avant et après utilisation des sanitaires.
- Lavage des mains: Lavage des mains lors des pauses ou toutes les heures à l'eau et savon ou gel hydroalcoolique.
- Aération des locaux : aérer régulièrement (toutes les 3 heures) les pièces fermées, pendant quinze minutes ;
- Utilisation de cafetières et théières: L'utilisation des cafetières et théières
 « individuelles » doit être strictement en respect avec les gestes sanitaires de base.
 L'utilisation des cafetières et théières pour un usage « collectif » est proscrite.
- Désinfection : Tous les bureaux et salles occupés sont munis d'un spray désinfectant répondant à la norme virucide (NF EN 14476 juillet 2019) pouvant r être utilisé par l'utilisateur pour désinfecter :
 - tables.
 - ordinateurs,
 - poignées de portes,
 - interrupteurs d'éclairage,
 - combinés de téléphone.





Réfectoire / Pauses

Pauses

 Les pauses sont conservées, mais elles doivent s'effectuer en respectant la distanciation physique, y compris à l'extérieur des locaux.

• Réfectoire / pause déjeuner

- Le réfectoire est réaménagé afin qu'un maximum de 6 personnes puisse déjeuner en même temps en respectant les règles de distanciation physiques;
- Si plus de 6 personnes ont prévu de déjeuner sur place, un second service sera institué.
- L'utilisation des micro-ondes, réfrigérateur et distribution de boisson chaude est proscrite (bande rouge et blanche d'interdiction). Les personnes déjeunant sur place doivent prévoir un repas froid avec leur propre moyen de conservation (glacière individuelle).





L'organisation des services

• Service Administratif / Direction

- Une personne par bureau. Lorsque la personne est seule à son poste, le port du masque n'est pas obligatoire.
- Limiter au maximum les réunions en présentiel. Si elles sont caractérisées par la nécessité et l'urgence, s'il est impossible de se connecter à distance, la participation doit être réduite au maximum et, dans tous les cas, la distanciation physique doit être garantie.
- Documents (y compris documents stagiaires): les documents reçus ou imprimés sont laissés de côté 3 heures avant d'être distribués aux destinataires.
- Matériel personnel : Aucun prêt de quelque nature que ce soit : stylo / téléphone ou autre ne doit être effectué.
- Personnes extérieures à l'entreprise : Si une personne se présente à l'entreprise, elle devra porter, à minima, un masque que l'entreprise lui fournira, se passer les mains au gel hydroalcoolique à disposition à l'entrée de l'entreprise et respecter scrupuleusement les mesures barrières. En conséquence, les salariés de l'entreprise recevant cette personne devront veiller à ce que l'ensemble des règles édictées dans ce guide, et qui pourront s'appliquer en la circonstance, soient appliquées avec rigueur et sans aucune complaisance.
- Accueil du public : le bureau administratif est équipé d'un écran hygiaphone en plexiglass.

Service formation

- Les salles doivent être aménagées pour garantir la distanciation physique et la capacité d'accueil maximale (jauge);
- O Documents (y compris documents stagiaires): les documents reçus ou imprimés sont laissés de côté 3 heures avant d'être distribués aux destinataires.
- Matériel personnel : Aucun prêt de quelque nature que ce soit : stylo / téléphone ou autre ne doit être effectué.

Utilisation de la Salle informatique

 Les postes informatiques sont utilisés par une même personne au cours d'une même journée, ils sont positionnés pour respecter la distanciation physique;

Utilisation de Plateaux techniques

- Le port du masque est obligatoire pour tous ;
- Le matériel en commun mis à disposition doit être nettoyé / désinfecté avant la formation;
- Respecter les distances de sécurité avec le formateur en utilisant des marquages (ou autre) pour délimiter des zones sécurisées où le formateur peut évoluer durant la formation lorsque les apprenants utilisent le matériel en commun.





- Si le formateur et les apprenants doivent manipuler de manière successive le matériel dans le cadre de la formation, le lavage des mains avec de l'eau et du savon ou du gel hydroalcoolique est obligatoire avant chaque utilisation, après et par chaque personne. L'entretien du matériel utilisé est à effectuer avant et après chaque utilisation avec un détergent/désinfectant. Si cela est correctement effectué, il n'y a pas besoin de porter des gants à usage unique. Le port de gants à usage unique n'enlève pas l'obligation de lavage des mains.
- Les mesures de protection supplémentaires qui pourraient être mises en place sur les plateaux techniques devront être respectées.

Stages en entreprises

- Pour les demandeurs d'emploi, FORTEX informe les entreprises partenaires et/ou qui accueillaient des stagiaires apprenants avant le confinement de la reprise des immersions / stages en entreprise;
- FORTEX informe les entreprises sur les mesures prises en faveur de la sécurité sanitaire en centre de formation et demande aux entreprises les mesures en faveur de la sécurité sanitaire qui seront prises; Ces dernières seront communiquées aux stagiaires apprenants.
- Les mesures de protection supplémentaires qui pourraient être mises en place sur par les entreprises devront être respectées.





Votre sortie des locaux

Quitter les locaux

- Pour quitter les locaux, une seule sortie possible par l'UIT SUD (fléchage SORTIE en vert);
- Les personnes partant en même temps ne doivent, en aucun cas rester groupés à la sortie, ni sur le parking, même à deux personnes, et se déplacer vers le parking en respectant strictement la règle de distanciation physique.





Déplacements professionnels

Pendant la période de déconfinement, FORTEX et UIT SUD limitent au maximum les déplacements en privilégiant les outils numériques de Visio conférences.

- Si le déplacement est caractérisé par la nécessité et l'urgence, les mesures barrières et de distanciation physique sont garanties par
 - o la mise à dispositions de masques et de gel hydroalcoolique ;
 - o la vérification de disponibilité d'hébergement en chambre individuelle pour les déplacements d'une durée supérieure à la journée ;
 - o la vérification des possibilités de restauration ;
 - la vérification de la mise en place sur le site d'accueil de règles sanitaires respectant les gestes barrières;
 - o lorsque le déplacement professionnel est supérieur à 100 kilomètres du domicile, la fourniture d'un justificatif de déplacement professionnel.

• Déplacements impliquant plusieurs salariés

- les moyens de transports utilisés doivent respecter les mesures barrières et la distanciation physique. Le port du masque est obligatoire dans les transports en commun;
- l'utilisation d'un véhicule comme moyen de transport doit respecter également la distanciation physique. Un passager peut s'asseoir à côté du conducteur et tous deux doivent porter un masque.

Utilisation des véhicules de société

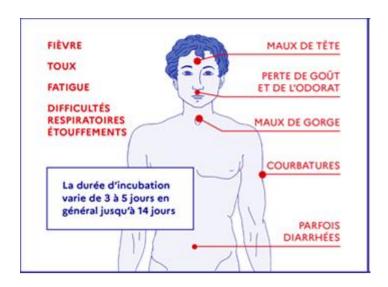
 Si le véhicule doit changer de conducteur, ce dernier opère une désinfection des clefs, du volant, des commandes (vitesse, commodo) et des poignées à l'aide d'un spray désinfectant disponible auprès du service administratif.





Protocole de prise en charge d'une personne symptomatique et de ses contacts rapprochés

Comment reconnaître les symptômes du COVID 19



En présence d'une personne symptomatique la prise en charge par FORTEX / UIT SUD repose sur le protocole de prise en charge suivant :

- 1- Isoler la personne symptomatique dans une pièce dédiée (bureau POI) en appliquant immédiatement les gestes barrières, garder une distance raisonnable avec elle (1 mètre) avec port d'un <u>masque chirurgical</u>.
- 2- Mobiliser les contacts COVID 19 ci-dessous mentionnés :

Pour **FORTEX**:

Direction: M. Antoine GASC

Référent pédagogique : M. Jérôme ALBINET - Personne ayant suivi une formation sur les gestes

barrières et leurs mises en application;

Pour **UIT SUD**: M. Richard RICO

Formation, conseil, ressources humaines28, boulevard du Thoré 81200 Aussillon France
T/ 05 63 97 56 10 F/ 05 63 97 56 19 e-mail: fortex@fortex.fr





3- En l'absence de signe de gravité, demander à la personne de regagner son domicile avec un masque chirurgical et lui demander d'appeler son médecin traitant pour avis médical.

En cas de signe de gravité (ex. détresse respiratoire), appeler le SAMU - composer le 15 (en étant suffisamment proche de la personne afin de permettre au médecin de lui parler éventuellement) :

- Se présenter, présenter en quelques mots la situation (COVID-19, pour qui, quels symptômes), donner son numéro de téléphone, préciser la localisation et les moyens d'accès; l'assistant de régulation passera un médecin et donnera la conduite à tenir (en demandant souvent de parler à la personne ou de l'entendre respirer).
- Si l'envoi des secours est décidé par le centre 15, organiser l'accueil des secours, rester à proximité (en respectant la distance de 1 m) de la personne pour la surveiller le temps que les secours arrivent ; en cas d'éléments nouveaux importants, rappeler le Samu 15; ne jamais s'énerver ou agir dans la précipitation.
- 4- Identifier et informer les personnes qui ont été en contact avec le malade présumé d'un cas possible d'infection afin qu'ils soient vigilants à l'apparition éventuelle de symptômes et qu'ils restent à domicile si c'est le cas. A ce stade, Il n'y a pas lieu de faire un suivi particulier des cas contacts
- 5- Si le cas COVID est confirmé, l'identification et la prise en charge des contacts seront organisées par les acteurs de niveau 1 et 2 du contact-tracing (médecin prenant en charge le cas et plateformes de l'Assurance Maladie) : les contacts évalués « à risque » selon la définition de Santé publique France seront pris en charge et placés en quatorzaine (pendant 14 jours après la date du dernier contact avec le cas confirmé).